

Privilège—M. Broadbent

Il s'agissait là d'une simple hypothèse de travail. Lorsque j'ai envoyé la documentation pertinente, j'ai toujours pris bien soin de préciser: «Si nous donnons suite au projet». Donc, on ne pouvait pas conclure que j'avais décidé de le faire. Dans mon cas, particulièrement, il est bien évident que je n'ai rien dévoilé à Dalton Camp car je ne connais pas ce monsieur et il ne fréquente pas trop souvent les cercles libéraux. Je tiens seulement à dire que cela ne m'inquiète pas trop, car c'est seulement hier, après deux ou trois heures de l'après-midi que j'ai commencé à en parler à certains ministres. D'abord, j'en ai parlé au ministre de l'Alberta que cette mesure ne touchait pas vraiment. Ensuite, j'ai rejoint tous les ministres sauf un. Celui auquel je n'ai pas parlé n'avait dit, lors d'un entretien précédent, que si nous devions donner suite à ce projet, il n'y voyait pas d'inconvénient et serait d'accord. Je leur ai toujours dit que j'obtiendrais une réponse définitive juste avant la présentation du budget. Certains d'entre eux préparaient des plans pour faire face à cette éventualité.

Deux des provinces ont présenté leur budget hier soir. Le ministre des Finances de la Colombie-Britannique en a pris complètement connaissance quelques heures seulement avant que ce ne soit le tour de la Chambre. Il a pris la parole devant l'assemblée législative à Victoria pour annoncer qu'il réduisait de 2 points de pourcentage la taxe de vente en vigueur dans sa province, mais il n'a pas fait du tout allusion à ce que sera la contribution du gouvernement fédéral à cet égard. Voici ma propre version de cette affaire.

Nous courons naturellement le risque de certaines fuites lorsque nous entrons en pourparlers avec les provinces. J'en suis très conscient. Je me souviens aussi des nombreux débats qui ont lieu à la Chambre concernant la trop grande importance que l'on accorde au secret entourant le budget dans notre pays.

Une voix: Et beaucoup d'autres choses aussi.

M. Chrétien: Effectivement, beaucoup d'autres choses. J'essaie de faire un effort dans mon secteur. Je me suis adressé à eux sachant fort bien que cela comportait certains dangers. Je suis très reconnaissant aux ministres des finances provinciaux d'avoir collaboré avec moi en traitant ces hypothèses.

Il s'agit là d'une suggestion dont j'avais moi-même évoqué publiquement la possibilité en octobre dernier à la réunion des ministres des Finances des provinces. Elle a de nouveau été émise à la réunion des ministres des Finances de janvier. Il s'en suit qu'un grand nombre d'économistes, de commentateurs politiques et d'autres personnes se sont mis à écrire à ce sujet. Ils ont déclaré que c'était probablement le meilleur moyen dont nous puissions nous servir pour nous assurer que toute réduction fiscale profite aux gens qui dépensent leur argent et qu'elle ne se transforme pas tout simplement en économies.

Une voix: Ainsi d'ailleurs que l'ont déclaré certains députés de l'opposition.

M. Chrétien: Effectivement, certains députés de l'opposition ont souvent fait cette suggestion. Je me suis contenté de travailler sur cette hypothèse. Je ne pense donc pas que je devrais me sentir tellement embarrassé par cet article. L'autre article portait en fait sur la recherche et le développement. Je ne sais pas quel est le terme qu'on a utilisé concernant la décision portant sur la recherche et le développement, mais il était je crois question d'un crédit fiscal. Je n'ai pas adopté la solution d'un crédit fiscal. J'ai choisi un autre moyen pour

stimuler les travaux de recherche et de développement au Canada. Peut-on vraiment s'étonner que j'aie pris des mesures concernant la recherche et le développement? C'était précisément l'une des recommandations qu'ont faites les premiers ministres provinciaux lors de la conférence qui les a réunis. Il est évident que toute personne sensée se devait de prendre bonne note des suggestions émises par les premiers ministres provinciaux ainsi que par le premier ministre fédéral (M. Trudeau).

● (1522)

Beaucoup de groupes de pression demandaient d'ailleurs que quelque chose soit fait dans le domaine de la recherche et du développement. J'ai tenu compte de leur point de vue mais aucun ne savait exactement l'attitude que j'adopterais en définitive. Je n'ai d'ailleurs pas adopté la solution des crédits fiscaux. J'ai choisi un autre moyen. Je ne pense donc pas que je devrais me sentir gêné à ce sujet. J'ai vérifié auprès de mes fonctionnaires—dont seulement un petit nombre était au courant—afin d'essayer de trouver si l'un d'entre eux aurait pu être la cause d'une fuite. Je les ai interrogés, bien que naturellement, je ne m'attende pas à ce qu'ils me disent si l'un d'entre eux en était responsable. Mon ministère a de toute façon pris les précautions nécessaires pour préserver le caractère secret du budget.

J'ai naturellement discuté avec mes collègues provinciaux de façon hypothétique de la possibilité de mesures correspondant à celles que j'ai finalement adoptées. Et pour en revenir au sujet du débat à la Chambre ainsi qu'aux précédents qui ont été mentionnés, je puis assurer au député qu'il n'y a pas eu de fuite dans mon ministère et que je n'ai pas parlé à la personne qui a écrit cet article dans le *Star* de Toronto. D'où il a tiré ses informations, je l'ignore. C'est un problème délicat, car la proposition avait été débattue au sein des conseils des ministres de toutes les provinces afin de savoir si elles étaient prêtes à accepter cette suggestion à caractère hypothétique.

Y aurait-il lieu de tenir une enquête et de faire comparaître les ministres de toutes les assemblées législatives? Après tout, l'un d'entre eux a peut-être parlé. Peut-être est-ce le cas également de fonctionnaires des ministères des Finances de ces provinces. Je me suis efforcé de collaborer avec les ministres des Finances de toutes les provinces, quelle que soit leur allégeance politique, afin de trouver un accommodement qui nous semblerait à tous raisonnable. Je ne pense pas que je devrais présenter des excuses pour avoir agi ainsi. La structure économique du Canada est telle aujourd'hui que 60 p. 100 de la masse fiscale est perçue par les trésors provinciaux et municipaux, ce qui ne laisse qu'une part de 40 ou 42 p. 100 au trésor fédéral. Nous nous efforçons donc de collaborer étroitement avec les provinces afin d'harmoniser nos politiques fiscales. Je crois que la Chambre devrait se réjouir de cette attitude nouvelle.

Monsieur l'Orateur, je suis prêt à ce qu'on institue un comité pour permettre aux députés d'étudier certaines des mesures fiscales proposées avant la présentation d'un budget et de formuler leurs recommandations sur le genre de mesures que je devrais adopter. Je ne puis naturellement pas m'engager à accepter ces recommandations; les ministres n'acceptent pas toujours les recommandations formulées par les comités. Je pense cependant qu'il serait très avantageux pour moi qu'un comité permanent soit en mesure d'étudier certaines proposi-